

Demande d'agrément

Programme de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI)

Le Programme de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI) est constitué d'un ensemble de principes, d'objectifs et d'indicateurs de rendement ayant pour objet de répandre l'utilisation de pratiques forestières durables chez tous les propriétaires et exploitants de terres forestières. Les adhérents sont tenus d'employer des pratiques forestières sur les terres qu'ils exploitent, en plus de promouvoir ces pratiques sur les terres forestières exploitées par d'autres. De plus, les adhérents doivent présenter à l'administration du Programme SFI un rapport annuel qui permet à l'ensemble des adhérents et au grand public d'effectuer un suivi des progrès réalisés en regard de l'atteinte des objectifs du Programme SFI.

Conditions d'admissibilité

- Tout organisme ou agence participant activement à la gestion de terres forestières au Canada est en droit de se joindre au Programme SFI. Cela inclut :
 - Les compagnies de produits forestiers;
 - Les propriétaires non industriels de terres forestières;
 - Les agences gouvernementales de gestion des terres forestières;
 - Les terres sous la gouverne de collèges et d'universités;
 - Les fondations.
- La formule de demande d'agrément doit être signée par le représentant autorisé de la compagnie, organisme, agence ou propriétaire forestier, selon le cas. Par sa signature, le représentant autorisé engage la compagnie, organisme, agence ou propriétaire forestier à se conformer aux exigences du Programme SFI, incluant, sans s'y limiter, les exigences en matière de présentation de rapports annuels, la participation aux activités à l'échelle provinciale ou territoriale et le paiement des frais d'agrément.
- Toute demande d'agrément doit également porter la signature d'un ingénieur forestier ou gestionnaire de ressources forestières agréé par les autorités provinciales ou territoriales compétentes ou par la Society of American Foresters (SAF), ou la signature d'une personne détenant un diplôme universitaire en foresterie ou autre discipline scientifique connexe décerné par un établissement d'enseignement accrédité par la SAF. Cette signature confirme que le demandeur comprend les exigences du Programme SFI et s'engage à mettre en œuvre le Programme SFI en entier et à promouvoir les pratiques de gestion forestière durables.

Les responsables du Programme SFI aviseront le demandeur de l'acceptation ou du refus de la demande d'agrément. Si la demande est jugée recevable, le demandeur recevra une convention de droits d'utilisation et un état de compte relatif aux frais d'agrément annuels, ainsi que la trousse de renseignements généraux du Programme SFI. Tous les

demandeurs, sans exception, doivent signer la convention de droits d'utilisation, qui engage formellement le demandeur à se conformer aux lignes directrices et aux directives d'utilisation des marques de service du Programme SFI.

Pour soumettre une demande, veuillez remplir et signer la formule ci-jointe et la faire parvenir à l'adresse indiquée ci-après, de même qu'un aperçu de l'organisme ou des terrains concernés, incluant un bref historique de l'organisme et une description sommaire de ses produits et de l'étendue géographique de ses activités.

Demande d'agrément

À titre de représentant autorisé du demandeur, je m'engage à respecter les exigences énumérées ci-après, si la demande est jugée recevable.

- Je consens à respecter les exigences de la norme SFI.
- Je participerai activement et je contribuerai financièrement à mon comité provincial ou territorial de mise en œuvre de la norme SFI.
- J'acquitterai les frais d'agrément annuels.
- Je signerai la convention de droits d'utilisation et la transmettrai aux responsables du Programme SFI.

Je représente : (cocher la case qui décrit le mieux l'entité)

- Une entreprise de produits forestiers;
- Un propriétaire non industriel de terres forestières;
- Une agence gouvernementale de gestion des terres forestières;
- Des terres sous la gouverne d'un collège ou d'une université;
- Une fondation.

Signature :

Nom :

Titre :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Nom du demandeur :

Adresse civique :

Province ou territoire d'exploitation :

Garantie de l'ingénieur forestier ou du gestionnaire de ressources agréé :

Je crois sans réserve que _____ (nom du demandeur) comprend les exigences du Programme SFI et s'engagera à sa mise en œuvre en tous points et à promouvoir les pratiques de gestion forestière durables.

Signature :

Nom :

Titre :

Ordre professionnel :

Lieu d'obtention du permis d'exercice ou du diplôme de génie forestier

Adresse civique :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Joindre un bref historique des activités du demandeur et une liste de ses produits, le cas échéant.

Transmettre cette formule dûment remplie à l'adresse suivante :

The Sustainable Forestry Initiative® (SFI) Inc.

à l'attention de Jason Metnick, gestionnaire du label SFI et des droits d'utilisation

1600, boul. Wilson, bureau 810 – Arlington, Virginie (USA) 22209

Tél. (703) 875-9500, poste 23 – Téléc. (703) 875-9510